



Absence autorisée imposée

Par **Alex5008**, le **10/03/2017** à **05:19**

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une entreprise de nettoyage depuis bientôt 5 ans, je suis hélas toujours en CDD à temps complet 35 h hebdomadaire.

J'aimerais avoir quelques informations : on me met souvent en absence autorisée non rémunérée alors que je ne demande qu'à travailler. J'ai beau signer un contrat du premier au 31 de chaque mois mon salaire n'est jamais le même, je vais pouvoir toucher 800 € comme 1.500 €.

Ont ils le droit de m'imposer ces absences autorisées sachant qu'on est actuellement en basse saison, et que la production ne suit pas ?

Merci de m'éclairer sur le sujet.

Par **morobar**, le **10/03/2017** à **08:23**

Bonjour,

La situation que vous exposez est impossible en pratique.

Vous avez intérêt à consulter une centrale syndicale en remettant au syndicaliste copie de vos contrats et copie de vos bulletins de salaire.

En effet il y a tout lieu de songer à une requalification des contrats CDD en un seul CDI, et le paiement des congés d'office...